

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025.04.19

#### NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

**Présents** : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

**Excusés** : Mmes et MM. Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

**Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.**

**Objet de la délibération** : Vote du budget de l'exercice 2025 - comptabilité de la commune – fongibilité des crédits

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget 2025 en détail article par article pour la comptabilité de la commune,

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve le budget primitif tel qu'annexé qui s'équilibre** :

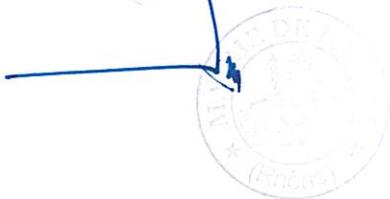
- en section de fonctionnement à 893 457.73 €
- en section d'investissement à 3 628 304.50 €

- **autorise l'utilisation de la fongibilité des crédits sur l'exercice 2025** à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles d'investissement et à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

**Le Maire,  
Jacky MENICHON**



**Le secrétaire,  
Gilles ASSANT**

